



Pour les consommateurs du Québec seulement – Avis concernant la garantie de disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation et des renseignements nécessaires à l’entretien ou à la réparation (art. 39 de la Loi sur la protection du consommateur)

Soyez avisés que Canon Canada Inc. (« **Canon** »), ainsi que ses sociétés affiliées, filiales, sociétés mères, assureurs, successeurs et ayant cause, ne garantissent pas, au sens de l’article 39 de la *Loi sur la protection du consommateur*, RLRQ, c. P-40.1 et des articles 79.18 à 79.20 du *Règlement d’application de la Loi sur la protection des consommateurs*, RLRQ, c. P-40.1, r. 3, la disponibilité des pièces de rechange, services de réparation ou des renseignements nécessaires à l’entretien ou à la réparation des biens fabriqués, importés, annoncés ou vendus par Canon ou ses filiales.